



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 03 MAI 2022**

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres titulaires excusés :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Yves GARY, Vice-Président
-

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Conseiller Régional

Autres personnes présentes :

- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administratif et financier Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 14h30 et présente l'ordre du jour.

Madame Françoise CAYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 24 mars 2022

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 24 mars est approuvé à l'unanimité.



2022-14 – Accompagnement publicitaire et convention pour l'exploitation d'une liaison Brive-Nice pour l'été 2022

Des négociations ont eu lieu ces deux dernières années avec les compagnies Amelia et Chailair concernant la mise en place de lignes Brive-Ajaccio et Brive-Nice.

Été 2021 : la ligne Brive-Ajaccio a été opérée par Amelia avec 88 % de taux de remplissage. Cette ligne est désormais intégrée dans le cadre de l'OSP.

Face à la demande des usagers pour l'ouverture d'une ligne Brive-Nice, les négociations ont été poursuivies avec Regourd Aviation, d'autant plus que le week-end l'avion reste basé à Brive. Il y a 3 semaines, nous avons reçu une première proposition à raison d'une fréquence le samedi sur les horaires suivants :

- Brive 16h30 – Nice 17h40
- Nice 18h20 - Brive 19h30

Pour la période du 02/07 au 03/09 en ERJ145.

Les billets à la vente devraient être disponibles entre 100 et 150 euros en moyenne.

L'aéroport de Nice semble être satisfait d'avoir une liaison vers la vallée de la Dordogne car de nombreux habitants du sud-est recherchent le calme et la nature durant l'été, loin de la foule de la Côte d'Azur, bon support de communication.

Des négociations avec la compagnie sont en cours pour apporter plus de souplesse aux passagers avec la mise en place de tarifs préférentiels si les passagers souhaitent une date retour autre que le samedi, en effectuant un trajet Nice-Paris --Paris-Brive.

Il est également proposé la mise en place de la gratuité du parking véhicules comme pour les autres vols vacances et la Corse. Adopté à la majorité.

2022-15 – Convention AOT loueurs de véhicules

Il est proposé de renouveler les conventions d'AOT à destination des loueurs de véhicules. Celles-ci seraient reconduites sur une période d'une année car il y a un projet de création espace d'accueil VIP qui nécessiterait de récupérer cet espace. Les loueurs seraient dans ce cas repositionnés sur un autre site.

Adopté à l'unanimité.

2022-16 – Recrutement temporaire d'un(e) enquêteur/enquêtrice

Il est proposé une délibération sur table relative au recrutement durant la période estivale d'un enquêteur (base 25h hebdomadaires) afin de réaliser des enquêtes auprès des passagers internationaux et des nouvelles lignes afin d'affiner le profil des usagers de l'aéroport.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Concernant les dernières statistiques, le Président et le directeur indiquent que le mois d'avril 2022 est le 2^e mois record en terme de fréquentation avec 9500 passagers après septembre 2019 et ses 9700 passagers.

Paris a enregistré 2070 passagers, Londres 2034, Porto 3832 et Bruxelles Charleroi 1450.

Mme Cayre souhaiterait que l'on travaille sur les flux entrants sur le territoire, comme pour les habitants de Nice et sa région qui cherchent à se « mettre au vert ». Des réflexions sont à mener sur l'attractivité du territoire, sur les modes de consommation de vacances et plus, sur les souhaits d'installation et les retombées sur les activités commerciales l'immobilier, ...

Le président J. Bounie fait un point sur le groupe de travail tourisme qui réunit nos partenaires et qui devrait être absorbé par le contrat de destination dès 2023. Une réflexion pourrait être menée avec nos partenaires pour poursuivre ponctuellement des actions de communication sans nécessiter de gros budgets, par des mises à disposition des réseaux d'affichage par les collectivités par exemple et autres supports de communication.

M. Patier évoque la promotion locale qui pourrait être réalisée avec la dernière étape du Tour de France à Rocamadour. Actuellement les seuls contacts de l'aéroport avec l'organisation concernent l'avitaillement des hélicoptères malgré notre intérêt qui avait été exprimé aux organisateurs.

Problématique du parking sauvage : M. Moulis informe M. Patier que certains passagers ont pris leurs habitudes sur le parking du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h30.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
Votes : Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 17/08/2022
Publiée et notifiée le 17/08/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

